

longtemps d'une encyclique que le Souverain-Pontife préparait contre les erreurs modernes. Ce ne serait point un *syllabus*, parceque cette forme adoptée par Pie IX comme complément de l'encyclique *Quanta Cura* (1864) offrait cette particularité : le pape, en faisant dresser cette liste de propositions, n'ajoutait rien aux sanctions pontificales qui les atteignaient déjà, et toutes ne relevaient point à un même degré de l'infaillibilité pontificale. Autre, en effet, est la condamnation d'une proposition dans un document pontificale adressée *Urbi et Orbi* pour servir de règle à toute l'Eglise. Autre est cette condamnation quand elle se trouve dans une lettre pontificale adressée à un évêque pour sa gouverne personnelle, ou dans une allocution consistoriale. Il fallait donc prendre chaque article de ce *Syllabus* et voir comment en avait été faite la condamnation. Les théologiens les plus estimés pouvaient différer d'avis, non pas sur la condamnation elle-même, mais sur sa portée intrinsèque. Or il paraît que cette encyclique, que les catholiques appellent de leurs vœux, entre dans la voie de la réalisation. Une commission a été nommée et fonctionne pour en préparer la matière. Le travail est délicat, il sera peut-être long. Mais une fois encore la sainte Eglise viendra nous indiquer la voie à suivre, et nous tracer lumineusement notre route au milieu de toutes les erreurs que le démon jette sur nos pas.

—La mort a fauché le même jour (29 avril) deux personnes qui vivaient à Rome et ont bien mérité de l'Eglise. Le sous-secrétaire de la Sacré Congrégation des Evêques et Réguliers vient, après une courte maladie, de rendre son âme à Dieu. Ce prélat était un beau caractère, il haïssait l'iniquité sous toutes ses formes; jamais il n'avait sacrifié à un préjugé trop commun : faire sa carrière. Esclave de son devoir, il ne transigeait pas avec ce qu'il voyait être la vérité et la justice. Mais en même temps il était bon, affable, serviable, et ne renvoyait personne sans avoir cherché à lui faire accepter le refus que les devoirs de sa charge lui imposaient.

—Le même jour est mort aussi le Rév. Père Henri Jouet, procureur des Pères de la Compagnie de Marie. Depuis une vingtaine d'années, il était à Rome chargé de défendre les intérêts de cette société de missionnaires, qui, fondée par un saint, le Bienheureux Grignon de Montfort, en continue le zèle et le dévouement. Le Père Jouet était une des figures caractéristiques de Rome. Jamais non plus on

avait
que fo
versai
réserv
intrar
vant
voyar
esclav
" Le
aussi
cet en



vaien
en a p
à la r
Rég
du do
pour
et à
ceux
main.
de la
piété
sache.
II.
accor
memb